AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -5-4-67 632453

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire

67 STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

1er Avril 1967

Bulletin n° 79 du mois d'Avril 1967

A PROPOS DES ECHECS DANS LA LUTTE CONTRE LES ACARIENS

Depuis l'apparition des insecticides systémiques la lutte contre les acariens, (Araignées rouges et Araignées jaunes) ne posait plus de problème dans les vergers. Un ou deux traitements avec un produit systémique, les traitements dirigés contre le Carpocapse effectués avec des produits efficaces contre ces ravageurs et éventuellement une application avec un acaricide spécifique d'été en fin de saison, suffisaient pour éviter ou limiter leur pullulation. Maintenant il n'en est plus de même. Les échecs sont de plus en plus fréquents dans la lutte contre les acariens dans les vergers.

Ce phénomène de résistance ou d'accoutumance va en s'amplifiant et de nombreux arboriculteurs se demandent si toutes les espèces d'acariens sont aussi difficiles à détruire, quels sont les produits susceptibles de devenir inefficaces, pourquoi ce phénomène apparaît dans certains vergers et enfin quelles sont les précautions à prendre pour éviter ou résoudre ce problème ?

Les principales espèces que l'on rencontre dans les vergers sont : l'Araignée rouge des arbres fruitiers (Panonychus ulmi), le Tétranyque de l'aubépine (Amphytetranychus viennensis), l'Araignée jaune (Tétranychus urticae) et le Bryobe (Bryobia praetiosa). C'est la première espèce qui semble la plus répandue. Malheureusement des observations faites dans certains vergers montrent qu'elle est parfois difficile à détruire et que les traitements classiques donnent des résultats de plus en plus décevants. Il en est de même pour le Tétranyque de l'aubépine et l'Araignée jaune. Aucune observation particulière n'a été faite sur le Bryobe qui est beaucoup moins répandu. Il semble donc que, pratiquement, toutes les espèces rencontrées peuvent devenir réfractaires aux traitements.

On a cru tout d'abord que cette résistance ou accoutumance était liée à un seul produit, à une seule matière active : Parathion, Déméton, etc... Mais les enquêtes effectuées dans les vergers et confirmées par des essais de laboratoire ont montré qu'en fait il s'agissait de résistance ou d'accoutumance non à une matière active déterminée mais à un groupe chimique bien défini, le groupe des organo-phosphorés. Malheureusement dans la pratique la très grande majorité des matières actives utilisées contre les acariens, à l'exception de la plupart des acaricides spécifiques d'été sont des organo-phosphorés. De ce fait, le choix d'un produit ne risquant pas de provoquer ce phénomène de résistance ou d'accoutumance devient difficile.

.../...

351

Avant d'aborder les causes qui sont à l'origine d'échecs dans la lutte contre les acariens, il n'est peut-être pas inutile de souligner que la plupart des insecticides utilisés ont une action néfaste sur la faune utile. Ils détruisent souvent prédateurs et parasites des ravageurs, provoquent un déséquilibre biologique en faveur des acariens dans le cas qui nous intéresse. D'autre part, certaines recherches sembleraient prouver que certains produits antiparasitaires favorisent la pullulation des acariens.

Une des causes les plus fréquentes d'échecs dans la lutte contre les acariens est l'utilisation abusive, sans raison valable, des insecticides, notamment des organo-phosphorés dont la polyvalence est très appréciée. Beaucoup d'arboriculteurs ont tendance à multiplier leur utilisation. Au printemps dans tous les traitements nécessairement nombreux, dirigés contre les Tavelures ils ajoutent un insecticide sans savoir si cela est vraiment nécessaire. Ces traitements répétés, effectués souvent à dose faible, sont une des meilleures méthodes pour accoutumer les acariens.

Les produits utilisés contre le Carpocapse peuvent également favoriser cette accoutumance car ils appartiennent presque tous au groupe des organo-phosphorés. Ceux qui n'appartiennent pas à ce groupe sont inefficaces contre les acariens.

Devant ces risques de résistance ou d'accoutumance, devant ces échecs dans la lutte contre les acariens dans les vergers, que faut-il faire ?

Tout d'abord il est indispensable d'effectuer régulièrement les traitements d'hiver qui en détruisant la plus grande partie des oeufs évitent des pullulations importantes dès le départ de la végétation. Evidemment ces traitements n'auront pratiquement aucune action sur les espèces hivernant à l'état d'adultes (Araignée jaune et Tétranyque de l'aubépine).

Durant la végétation, il est indispensable de n'utiliser les insecticides et acaricides que l'orsqu'un ravageur est à craindre. Ceci implique des observations fréquentes et précises dans les vergers afin de déterminer l'opportunité du traitement.

En cas d'échec dans la lutte contre les acariens un simple changement de matière active ne sera pas suffisant car, comme nous l'avons déjà dit, il est vraisemblable qu'il s'agit d'une résistance au groupe des organo-phosphorés. Il sera nécessaire d'envisager un traitement spécialement dirigé contre les acariens en utilisant un acaricide spécifique d'été. Ces produits, à l'exception de deux d'entre-eux, le Phenkapton et le Dioxathion, ne sont pas des organo-phosphorés. Nous rappelons pour finir que l'efficacité des acaricides spécifiques d'été est étroitement liée à l'abondance et à la qualité de la pulvérisation.

G. RIBAULT.

/ Avertissement /

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Malgré le léger refroidissement enregistré ces derniers jours, la végétation des pommiers et poiriers a continué sa progression et les variétés les plus précoces sont arrivées au stade de la floraison.

Compte tenu des dangers de contaminations par les Tavelures, il importe de renouveler la protection des vergers traités selon notre avis du 20 Mars. Cette nouvelle intervention devrait être réalisée dès réception.

Pour les variétés à débourrement tardif ou les vergers situés en zone montagneuse qui n'auraient pas encore reçu une première protection fongicide contre les Tavelures, intervenir au fur et à mesure que les arbres atteignent le stade réceptif (stade C 3 - Méthode FLECKINGER).

/ Information /

OIDIUM DU POMMIER

Sur les variétés sensibles, profiter du traitement dirigé contre la Tavelure, pour assurer une protection contre l'Oïdium en ajoutant un produit à la Bouillie anti-Tavelure (se reporter à la liste en votre possession).

CHENILLES DEFOLIATRICES

Certaines espèces, notamment la Chéimatobie et l'Hibernie sont très nuisibles et leur développement cause chaque année de graves dommages dans les vergers mal entretenus.

Surveiller attentivement le début de l'activité de ces chenilles de façon à pouvoir intervenir rapidement. On peut utiliser l'un des produits suivants :

- Arséniate de plomb à la dose voulue pour avoir 80 gr. d'Arsenic/hl.
- Produits à base de D.D.T. : 100 gr. de M.A./hl.
- Trichlorfon : 120 gr. de M.A./hl.

PUCERONS VERTS DU POMMIER

Les premières éclosions d'oeufs d'hiver ont été observées dans différents vergers bien exposés et l'on peut s'attendre à l'installation des premières colonies sur les bourgeons éclatés. En cas de nécessité, il y a lieu d'intervenir en utilisant l'un des produits mentionnés sur la liste remise à chaque abonné.

Il est précisé que les produits à action systémique ne sont vraiment efficaces que s'ils sont appliqués sur des arbres dont la végétation est suffisamment développée. Quant aux esters phosphoriques, il est recommandé de ne les employer que lorsque la température est au moins égale à 12°.

PERITELES ET CHARANCONS COUPE-BOURGEONS

Ces Charançons sont susceptibles d'attaquer très tôt les bourgeons, boutons et jeunes feuilles, notamment sur les arbres fruitiers à pépins.

Dès l'apparition des premiers dégâts, appliquer un traitement avec un insecticide à base de D.D.T., d'H.C.H., Lindane (dose de matière active double de la normale).

ARAIGNEES ROUGES

Les premières formes mobiles de Bryobes sont actuellement visibles et les dégâts causés par cet acarien peuvent être graves avant floraison, d'autant plus que des pontes importantes furent observées en cours d'hiver dans de nombreux vergers.

.../...

Il est conseillé de suivre attentivement les plantations et d'intervenir dès les premières éclosions. On utilisera en pulvérisation l'un des produits figurant sur la liste des produits conseillés.

PETITS FRUITS

GROSEILLIERS - CASSISSIERS

CHEIMATOBIE

La présence de nombreuses chenilles de Chéimatobie sur groseilliers et cassissiers, notamment dans la région lorraine, justifie l'application d'un traitement insecticide. Choisir l'un des produits recommandés pour les Chenilles défoliatrices (D.D.T., Arséniate de plomb, Trichlorfon).

V I G N E

NOCTUELLES ou VERS GRIS

Dans certaines situations, les larves de Noctuelles (Vers gris) peuvent causer des dommages importants en s'attaquant aux jeunes bourgeons de la vigne (ceux-ci sont évidés).

Dans les parcelles habituellement infestées (en particulier le secteur de CERNAY - Haut-Rhin), on aura soin de surveiller l'apparition des premiers dégâts de façon à intervenir rapidement. Réaliser l'un des traitements suivants :

En pulvérisation : Utilisation du Trichlorfon en formulation liquide à la dose de 200 gr. de matière active à l'hectare ou du D.D.T. à forte dose.

En appât : Ceux-ci sont répandus en petits tas, au pied des souches, à raison de 60 à 80 kg à l'hectare. On utilisera :

- soit de préférence un produit commercial prêt à l'emploi.
- soit une préparation composée de son et l'un des produits suivants : D.D.T., H.C.H., Aldrine, Dieldrine, Endosulfan, Chlordane, Toxaphène, à la dose préconisée par le fabricant.

Pour 1 kg de son, ajouter le produit choisi dans 3/4 de litre d'eau. Arroser et bien pelleter le son.

/ PROTECTION DES ABEILLES /

Utilisateurs de produits insecticides, ne provoquez pas d'empoisonnement d'abeilles. Opérez avec discernement. A ce sujet, il est rappelé que la législation interdit les traitements insecticides (avec l'emploi de produits toxiques pour les abeilles) sur les arbres fruitiers pendant la période de leur pleine floraison.

Nous informons nos abonnés, que les insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles et ayant fait l'objet d'autorisation provisoire de vente sont à base des matières suivantes : Roténone, Pyréthrines, Diethion, Phosalone, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dicofol, Thioquinox.

Les Contrôleurs chargés des
Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG / Directeur-Gérant : L. BOUYX.

352